

# LA SUISSE N'A RIEN CONTRE LE TERRORISTE PRÉSUMÉ

## AFFAIRE ADLÈNE H.

Incarcéré en France, l'ex-physicien du CERN et de l'EPFL attend sa libération ou son procès depuis le 12 octobre 2009.

Malgré une enquête poussée, la Suisse n'a rien retenu contre Adlène H. Pourtant, la détention provisoire du physicien franco-algérien qui, au moment de son arrestation en octobre 2009, officiait comme physicien à l'EPFL de Lausanne et au CERN de Genève, s'éternise en France. Cela fait quinze mois aujourd'hui que ce scientifique prometteur de 34 ans attend sa libération ou son procès à la prison de Fresnes, au milieu de prisonniers politiques basques ou corses.

Les enquêteurs français le soupçonnaient d'avoir eu des contacts via Internet avec Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi). Cinq semaines plus tard, un projet d'attentat contre le 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins d'Annecy (Haute-Savoie), un temps engagé en Afghanistan, avait ensuite été évoqué. Où en est l'enquête? Christophe Tessier, juge antiterroriste français en charge du dossier, ne veut pas le dire.

### LA RÉPONSE DE SARKOZY

Ses homologues suisses qui avaient également lancé leur propre enquête – en parallèle de la procédure d'entraide judiciaire demandée par la France et aujourd'hui close – se sont en revanche déjà forgé une opinion. Le 26 novembre en effet, le Ministère public de la Confédération a suspendu la procédure pénale en cours pour soupçon d'appartenance à une organisation criminelle. «Car il n'a pas été possible d'identifier le ou les



**EPFL** C'est dans le bâtiment Cubotron de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne qu'Adlène H., physicien franco-algérien de 34 ans, officiait à l'époque de son arrestation. Patrick Martin

auteurs de l'infraction supposée», explique sa porte-parole, Jeannette Balmer.

Autre nouveauté: fin décembre, le président Nicolas Sarkozy a répondu au comité de soutien du physicien qui s'inquiétait de son sort. Résultat: la directrice française des Affaires criminelles et des grâces a été priée d'«examiner ce cas avec la plus grande attention», précise un courrier officiel.

La situation évoluera-t-elle pour autant? Les proches d'Adlène H. en doutent. Vendredi, en effet, le scientifique a une nouvelle fois rencontré le juge et sa sortie de prison n'est pas à l'ordre du jour. Pas vraiment une surprise puisqu'une dizaine de demandes de remise en liberté ont déjà été déposées sans

succès par son avocate. L'assassinat samedi au Niger de deux Français par des islamistes d'Aqmi ne devrait pas favoriser son éventuelle libération.

«La législation antiterroriste française est l'une des plus sévères du monde. Elle viole la présomption d'innocence, favorise l'hystérie et le délit de faciès. Ce cas est emblématique de tout cela», dénonce Jean Ziegler. Le sociologue genevois est membre du comité de soutien au physicien, tout comme Jack Steinberger, Nobel de physique 1988.

La loi qu'il fustige l'est aussi par Human Rights Watch et par le Conseil des droits de l'homme. Grâce à elle, de simples intentions ou des relations éloignées avec un groupe problématique suffisent à être placé en détention provisoire et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans.

### SON FRÈRE EST INDIGNÉ

Halim H. prie pour que son frère soit libéré avant: «Son seul tort est d'avoir surfé sur des forums musulmans en lan-

gue arabe», s'indigne le trentenaire, également chercheur du côté de Stuttgart. La semaine passée, il a rendu visite à son aîné en prison: «Mon frère a toujours clamé son innocence. Il fait bonne figure et reste combatif, mais c'est dur.» Seul dans une cellule «froide parfois visitée par des rats», le physicien est affaibli par une double hernie discale dont il a mal récupéré. Il occupe ses journées en lisant des ouvrages scientifiques et en correspondant avec ses proches. Sa foi musulmane l'aide à tenir. Tout comme les visites de ses proches trois fois par semaine, indique encore son frère Halim. ■

Laurent Grabet

## VERS UN COME-BACK SCIENTIFIQUE EN SUISSE?

Adlène H. finira peut-être par retrouver la liberté comme ce fut le cas de nombreux autres dans des affaires du même type. En 1994, la célèbre affaire Chalabi avait ainsi entraîné la mise en examen de 79 personnes. Et cinq ans plus tard, 70 d'entre eux avaient finalement été mis hors de cause. Si tel était aussi le cas du physicien franco-algérien, pourrait-il reprendre sa carrière là où il l'avait arrêtée? «S'il est blanchi et qu'il postule, rien ne

s'opposera à ce qu'il soit réengagé», répond Jérôme Grosse, porte-parole de l'EPFL. Même optimisme du côté du CERN. Sauf que dans le domaine du physicien, tout va très vite. Remettre le pied à l'étrier sera donc difficile. «En France, surtout, à cause du battage médiatique, conclut Jean-Pierre Lees qui fut son collègue et a fondé son comité de soutien. D'autant qu'Adlène est assez marqué par cette épreuve.»

## «LA LÉGISLATION FRANÇAISE FAVORISE L'HYSTÉRIE ANTITERRORISTE»

Jean Ziegler, membre du comité de soutien à Adlène H.

